

Financement des prestations de services énergétiques des SIL

Deuxième crédit d'investissement

Préavis N° 2026/32

Lausanne, le 25 juin 2026

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

1. Résumé

Le développement des services énergétiques en matière d'efficacité énergétique et d'énergie renouvelable est un axe stratégique pour les SIL dans le cadre du Plan climat et de la transition énergétique. Il permet également d'assurer un relais de croissance pour garantir à long terme des recettes à la Ville, dans un secteur des énergies en transformation continue depuis bientôt deux décennies.

Ces prestations permettent d'approcher l'ensemble des propriétaires dans le cadre de la décarbonation des bâtiments sur le territoire communal, et en particulier ceux dont les bâtiments ne se trouvent pas dans une zone de développement du chauffage à distance qui couvrira à terme 75% des besoins de chaleur sur le territoire communal et alimentera 50% des bâtiments.

Les prestations portent en particulier sur les installations de productions décentralisées de chaleur et de froid et sur les bornes de recharge pour les véhicules électriques pour les parkings privés. Des développements sont possibles dans d'autres domaines comme celui du stockage et de l'optimisation des flux d'énergie. L'éclairage des chemins privés sera également proposé aux propriétaires sous forme de contracting dans le but d'avoir un éclairage aussi uniforme que possible et respectueux des règles du plan lumière. Ces prestations commerciales sont aussi bien réalisées sur mesure pour répondre à des besoins spécifiques définis par le client qu'avec des solutions standards. Elles se font en étroite collaboration avec la société SI-REN S.A., appartenant à 100% à la Ville, qui fournit ces mêmes prestations en matière de production solaire photovoltaïque.

La société LaZur Energie S.A., créée en partenariat avec ewz, poursuit également son développement au service de la décarbonation de la région. Son objectif premier est toujours d'accompagner les Communes et les propriétaires privés de la zone de desserte de gaz des SIL vers des solutions de chauffage 100% renouvelable. Son financement est assuré jusqu'à aujourd'hui par le biais de prêts rémunérés de ses deux actionnaires. Au vu du nombre de projets signés et en cours de négociation, il s'agit de renouveler sa capacité de financement, ce qui est proposé sous forme de cautionnement rémunéré.

Le financement de CHF 25'000'000.- obtenu en 2021 pour ces différentes activités étant quasiment complètement engagé, la Municipalité sollicite une nouvelle enveloppe de CHF 25'000'000.- pour les services énergétiques des SIL et le cautionnement pour un montant maximal de CHF 25'000'000.- pour la société LaZur Energie S.A. qui devrait permettre d'assurer ses activités pour les 5 ans à venir.

Ces financements permettront de contribuer à la réduction des émissions de CO₂ et d'autres polluants et de participer à l'amélioration de la qualité de vie dans la région lausannoise.

Le présent préavis participe à la mise en œuvre des objectifs suivants du programme de législature :

2. La politique énergétique contre le réchauffement climatique

15. Des réseaux et équipements performants

2. Objet du préavis

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite un crédit d'investissement du patrimoine financier de CHF 25'000'000.- pour le développement des prestations de services énergétiques des SIL en matière d'énergies renouvelables, en priorité sur le territoire communal et pour des clients privés (minimum 50% du crédit), pour des bâtiments et infrastructures de l'administration (maximum 30% du crédit) et pour les grands bâtiments du patrimoine financier qui ne pourront pas se raccorder au chauffage à distance.

La Municipalité sollicite également un cautionnement solidaire rémunéré en garantie des emprunts contractés par la société LaZur Energie S.A. jusqu'à un montant de CHF 25'000'000.- pour une durée de 25 ans dès le préavis voté, soit en principe jusqu'en 2051, afin d'assurer le financement des projets de la société.

3. Préambule

3.1 Prestations de service énergétique dans le contexte lausannois

Les prestations financées par les crédits sollicités par le présent préavis s'inscrivent dans la logique de la politique énergétique et climatique de la Ville, pour le développement de l'utilisation des énergies renouvelables et l'optimisation des consommations, dans une perspective de décarbonation des bâtiments et de la mobilité.

Certains projets de grande ampleur feront l'objet de préavis spécifiques (Plaines-du-Loup et Prés-de-Vidy, en particulier). De même, s'agissant d'une politique publique, les bornes de recharge publiques pour voitures électriques qui étaient financées par la première enveloppe obtenue pour développer les services énergétiques seront désormais financées par préavis séparés¹. En revanche, les bornes de recharge publiques pour des communes tierces si l'intérêt manifesté par l'une d'elle se confirme, s'agissant d'une prestation commerciale, seront financées par la présente enveloppe financière. Les bornes de recharges Charg'immo, en contractant pour permettre leur déploiement dans les parkings privés en ouvrage sans frais pour les propriétaires, répondent à une attente importante des locataires disposant d'une place de parc privée et continueront à être financées par l'enveloppe sollicitée.

Le Plan climat vise la suppression quasi complète des émissions directes de gaz à effet de serre sur le territoire communal d'ici 2050 au plus tard, et la compensation des émissions résiduelles par captation et stockage de CO₂. En matière d'approvisionnement en chaleur, les SIL ont pour objectif de couvrir environ 75% des besoins en chaleur par des réseaux de chauffage à distance avec un approvisionnement 100% de récupération et renouvelable par le développement de centrales de production aquathermique (pompes à chaleur sur l'eau du lac et les eaux usées de la STEP), géothermique et à partir de bois². Les pointes hivernales du chauffage à distance seront couvertes par du gaz renouvelable issu de la biomasse et par du méthane ou de l'hydrogène de synthèse produits à partir d'électricité renouvelable. Du gaz renouvelable est déjà produit localement à la STEP pour 25 GWh/an, soit 10% des besoins actuels, et sera importé pour le solde par le biais de contrat long terme assurant la construction de nouvelles centrales de production de biogaz pour couvrir

¹ Les stations de recharge de véhicules électriques sur le domaine public lausannois déployées à ce jour et prévues pour 2026 sont suffisantes pour répondre à la demande. La poursuite de ce développement sera présentée par préavis au deuxième semestre 2026.

² Voir notamment les préavis N° 2023/06 « Développement du réseau de chauffage à distance à l'ouest et au sud. Financement des centrales de production de chaleur renouvelable locale à partir des eaux du lac à Ouchy et des eaux épurées à Vidy, des réseaux thermiques concernés et d'une nouvelle centrale de distribution et de production de chaleur à Malley » et N° 2023/58 « Extension du réseau de chauffage à distance avec suppression à terme du réseau de gaz : opération pilote au chemin du Bois et développement dans le quartier Maupas-Valency ».

les pointes de consommation et garantir la sécurité d'approvisionnement. L'objectif des SIL est un approvisionnement du chauffage à distance 100% renouvelable dès 2035.

Les bâtiments qui se trouveront hors de la zone couverte par le chauffage à distance seront alimentés par des installations décentralisées (pompes à chaleur avec sondes géothermiques, sur les eaux usées, via la chaleur des parking ou air-eau avec électricité renouvelable, ou occasionnellement des chaufferies à bois comme alternative si la zone s'y prête, ou toute autre technologie renouvelable adéquate), qui font partie des prestations proposées par les SIL, en contracting³ pour les bâtiments les plus grands (en principe plus de 50 kW pour que la plus-value d'un travail d'ingénierie soit intéressante pour le client). Les SIL proposeront également des concepts sur mesure pour les bâtiments ayant des affectations mixtes et des besoins de chaud et de froid. Dans le cadre des contracting, toutes les installations sont télégérées et l'exploitation, le renouvellement des pièces en fin de vie et la maintenance sont assurées par les SIL durant toute la durée du contrat (en général entre 25 et 30 ans), ce qui permet de suivre et de garantir l'efficacité énergétique des installations sous gestion.

3.2 Développement de prestation internes

Les SIL disposent de compétences techniques pour la conception et l'exploitation des installations de chauffages renouvelables qui sont de plus en plus complexes. La Municipalité a décidé de valoriser ces compétences en confiant la réalisation et l'exploitation des équipements énergétiques complexes des infrastructures de la Ville aux SIL, généralement d'une puissance supérieure à 50 kW, pour optimiser les performances énergétique et économique. La centralisation auprès d'un service expert permet d'optimiser les ressources, d'augmenter les compétences du service expert, et de réduire les coûts globaux de la Ville. Le recours aux SIL comme entité spécialisée permet de disposer d'équipes dédiées en matière d'énergie, ce qui assure une meilleure maîtrise de la qualité, de la sécurité et des coûts liés à ces installations toujours plus spécifiques et complexes (sources d'énergies multiples, présence de fluides frigorigènes particuliers, intervenants multiples, etc).

Pour la première enveloppe, les SIL se chargeaient du financement de ces projets pour d'autres services. Désormais, pour éviter des sources de financement diverses, qui compliquent le suivi des effets financiers, la Municipalité a décidé que les financements seront à nouveau portés par les services et que les SIL seront mandatés comme bureau d'aide à maîtrise d'ouvrage et assureront le suivi d'exploitation et l'entretien de ces installations complexes. La présente demande de financement ne comprend donc plus de « contracting interne ».

3.3 LaZur Energie S.A.

La société LaZur Energie S.A. (<https://lazur.ch/>) a été créée le 24 mai 2017 par Lausanne (49%) avec ewz (51%), les Services industriels communaux de Zurich, pour réaliser les installations de production de chaleur et de froid du nouveau centre sportif de Malley⁴. Elle est dotée d'un capital de CHF 2'900'000.-. Une augmentation de capital de CHF 4'082'000.- (CHF 2'000'000.- pour la Ville) est en cours, qui portera donc le capital à CHF 6'982'000.-.

Ses projets sont financés jusqu'ici par fonds propres et par des prêts d'actionnaires rémunérés. Elle pourra désormais recourir au financement bancaire de manière facilitée par le biais de cautionnement solidaire. Suite au succès du projet du centre sportif de Malley qui a démontré l'efficacité du partenariat, l'activité de la société a été développée au niveau régional, la priorité étant mise sur les chauffages à distances et le contracting thermique sur les zones couvertes actuellement par le réseau de gaz des SIL et qui ne seraient pas reliées

³ Pour rappel, le contracting est un contrat de prestations particulier par lequel un tiers investisseur (le contracteur, les SIL par exemple) prend en charge certains investissements relatifs à la réalisation, à l'exploitation et à la maintenance d'installations techniques, en vue de garantir à long terme au client (le contractant) des prestations finales en matière de fourniture d'énergie performante. Ce contrat peut s'apparenter sous certains aspects à un leasing, y inclus la maintenance et le changement des pièces durant la durée du contrat.

⁴ Voir le préavis N° 2016/31 « Ecoquartier des Plaines-du-Loup : financement du contracting énergétique Développement des activités de services énergétiques des Services industriels Validation du périmètre d'activités des Services industriels ».

à brève échéance au réseau de chauffage à distance lausannois (comme les communes du réseau de CADOUEST (Prilly et Renens) et Epalinges ou Pully).

Le remboursement des prêts accordés par la Ville ne vient pas réalimenter l'enveloppe accordée par votre Conseil, ce qui garantit un contrôle et une visibilité sur l'utilisation de ces montants.

La direction de la société est assurée par un collaborateur des SIL rattaché directement au chef du Service commercial des SIL qui assure la présidence du Conseil d'administration de la société. Deux collaborateurs supplémentaires (l'un technique, l'autre plus commercial et administratif) ont été engagés pour appuyer le directeur au vu du nombre croissant de projets à l'étude. Finalement, le responsable du contracting aux SIL siège également au conseil d'administration de la société.

Actuellement, la société couvre l'entier de ses coûts, personnel compris, et assure le développement de son activité. A terme, la société versera un dividende à ses actionnaires.

4. Financement déjà obtenu

Le financement des prestations de services énergétiques était assuré auparavant au coup par coup, par objet et selon les opportunités. Un premier financement global de CHF 7'000'000.- a ensuite été alloué par le préavis N° 2016/31 « Ecoquartier des Plaines-du-Loup : financement du contracting énergétique. Développement des activités de services énergétiques des Services industriels. Validation du périmètre d'activités des Services industriels » pour la création de LaZur Energie S.A et le développement d'activités propres en contracting. Sur ce montant, CHF 2'940'000.- ont été alloués à LaZur Energie S.A (apport en capital et prêts rémunérés). Le solde de ce crédit, soit CHF 4'060'000.- est dévolu à la prestation des SIL Charg'immo de bornes de recharge en contracting pour les véhicules électriques. Dans ce cadre, les SIL installent l'infrastructure de base en attente, puis les bornes au fur et à mesure des demandes des clients.

Au vu du développement de ces activités et du besoin de réactivité pour remporter des contrats commerciaux, la Municipalité a alors proposé à votre Conseil de procéder par enveloppe d'investissements permettant de couvrir de l'ordre de 5 ans de développement en fonction des opportunités commerciales. Un montant de CHF 25'000'000.- a été alloué par le préavis N° 2021/32 « Financement des prestations de services énergétiques des Service industriels », dont CHF 10'000'000.- alloués à des prêts d'actionnaires à LaZur Energie S.A. avec la possibilité d'utiliser jusqu'à 20% de ce montant comme capital. La société vient de faire appel à cette possibilité.

Les financements obtenus pour les projets des SIL se montent donc à un total de CHF 19'060'000.- utilisés (engagés ou dépensés) comme suit :

Projet	Investissements (engagés ou dépensés)	Statut	Année de mise en service
Bornes de recharge en contracting (préavis N° 2016/31)			
Bornes de recharge pour véhicule électrique en parking d'ouvrages : infrastructure de base pour 19 parkings, dont 12 terminés représentant au total 620 places de parc pré-équipées (équipées ensuite de borne au fur et à mesure des demandes).	576 kCHF	En exploitation	2023-2024
Solde disponible pour contracting bornes	3'484 kCHF	A planifier	2026 ->
Total bornes de recharge en contracting	4'060 kCHF		
Bornes de recharge publiques (préavis N° 2021/32)			

50 bornes de recharge pour véhicules électriques réalisées et en exploitation, 12 à réaliser en 2026	1'530 kCHF	En exploitation/ En cours	2023 à 2026
Contractings thermiques avec clients privés (préavis N° 2021/32)			
Contracting Froid Beaulieu (2,3 MW)	4'460 kCHF	En exploitation	2024
Contractings internes (préavis N° 2021/32)			
Collège de Montoie : passage du gaz à la pompe à chaleur avec sondes géothermiques (165 kW)	1'320 kCHF	En exploitation	2024
Centre de vie enfantine de Valency : passage du mazout à la pompe à chaleur avec sondes géothermiques (45 kW)	550 kCHF	En cours	2025
Centre funéraire de Montoie : passage du gaz à la pompe à chaleur avec sondes géothermiques et récupération de chaleur	2'550 kCHF	A l'étude	2027
Stade de Coubertin : passage du gaz à la pompe à chaleur air/eau (200 kW)	2'980 kCHF	A l'étude	2028
Total contractings internes	7'400 kCHF		
Total général	17'450 kCHF		
Total alloué	19'060 kCHF		
Disponibles	1'610 kCHF		

En tenant compte des montants encore disponibles pour les bornes de recharge en contracting, on constate que les montants à disposition du contracting thermiques sont quasiment épuisés et ne permettent plus d'envisager qu'un seul projet de taille moyenne. Un nouveau crédit est nécessaire pour pouvoir réaliser l'ensemble des projets et poursuivre les développements commerciaux qui devraient s'intensifier pour les contracting thermiques avec une nouvelle organisation au sein du Service commercial.

La situation des financements accordés à la société LaZur Energie S.A. est la suivante :

Création de LaZur énergie S.A.			
Apport en capital (préavis N° 2016/31)	1'421 kCHF	Libérés	2017
Prêts d'actionnaire (préavis N° 2016/31)	1'519 kCHF	Prêtés	2018, 2019
Prêts d'actionnaires (préavis N° 2021/32)	472 kCHF	Prêtés	2022
Prêts d'actionnaire (préavis N° 2021/32)	9'528 kCHF	A prêter	-
Total	12'940 kCHF		

La société LaZur Energie S.A. a activement développé ses activités. Parmi son portefeuille de projets, les projets réalisés ou à un stade avancé de négociations sont les suivants :

Projet	Investissements	Statut	Année de mise en service
Contracting thermique au Mont-sur-Lausanne, avec bornes de recharges pour véhicules	1'925 kCHF	En exploitation	2024

électriques, et production solaire photovoltaïque (par SI-REN).	dont part SIL 943 kCHF	(premières tranches)	
Chauffage à distance de Belmont-sur-Lausanne, phase 1	9'000 kCHF dont part SIL : 4'410 kCHF	En cours	2026-2027
Chauffage à distance de Belmont-sur-Lausanne, phase 2	2'000 kCHF dont part SIL : 980 kCHF	A l'étude	2027-2028
Chauffage à distance de Romanel-sur-Lausanne, phase 1	10'400 kCHF dont part SIL : 5'096 kCHF	A l'étude	2027-2028
Total dont part SIL	23'325 kCHF 11'429 kCHF		

On constate que le total des projets planifiés par LaZur Energies S.A. dépasse déjà le total de CHF 10'000'000.- alloué par le préavis N° 2021/32. En outre, des conventions ont également été signées avec les communes d'Oron, de Préverenges (en collaboration avec Romande Energie) et du Mont-sur-Lausanne pour l'étude et le développement de chauffages à distance.

Un nouveau financement est nécessaire pour accompagner ce développement commercial au service de la transition énergétique.

5. Perspectives commerciales

5.1 SIL

Les services énergétiques demandent une collaboration étroite entre les équipes commerciales et les équipes techniques, aussi bien dans le domaine thermique que pour les solutions de recharge pour la mobilité électrique, qui est maintenant bien intégrée avec des rôles et responsabilités clairement définis et uniformisés entre les différentes prestations commerciales des SIL. Cette approche plus dynamique doit permettre d'augmenter le nombre de contrats signés.

La planification énergétique réalisée pour le territoire communal permet aux SIL de disposer d'une vision claire du potentiel de décarbonation des bâtiments en matière de chauffage. Lorsque le raccordement au chauffage à distance n'est pas envisageable, le contracting thermique représente une alternative pertinente qui évite tout investissement de la part du propriétaire et propose une énergie 100% renouvelable. Dans chaque cas, les solutions Charg'immo et de production solaire photovoltaïque sont proposées aux propriétaires en complément pour répondre à l'ensemble de leurs besoins et de ceux de leurs locataires.

En outre, le cadastre thermique sur le site de la Ville oriente les propriétaires sur la source de chaleur disponible en priorité pour leur bâtiment et leur permet de planifier leur rénovation en tenant compte de l'extension à venir du chauffage à distance s'ils se trouvent dans le périmètre futur du réseau ou de s'orienter vers des solutions alternatives, notamment proposées par les SIL en contracting.

5.2 LaZur Energie S.A.

Le redimensionnement du réseau de gaz des SIL, qui s'étend sur 38 communes de l'arc lémanique, de Lutry jusqu'à Gland, et l'obligation pour les communes vaudoises de présenter une planification énergétique territoriale et à terme, avec la nouvelle loi vaudoise sur l'énergie, de sortir des énergies fossiles, présentent à la fois un défi pour les SIL d'accompagner ces communes partenaire à décarboner le chauffage des bâtiments sur leur territoire et des opportunités pour LaZur Energie S.A., qui travaille en collaboration avec la responsable des partenariats institutionnels des SIL.

L'objectif est ainsi double. D'une part, les SIL sont actuellement le partenaire de ces communes et de leur population pour la fourniture d'énergie thermique, grâce à la distribution de gaz : il s'agit de ne pas les laisser sans solution face à la sortie programmée des énergies fossiles. D'autre part, près de 60% des volumes de gaz sont distribués hors Lausanne : il est donc important d'anticiper la compensation de cette perte de revenus, en substituant la fourniture d'énergie thermique fossile par la fourniture d'énergie thermique renouvelable.

C'est dans ce cadre que plusieurs partenariats pour la mise en place de chauffages à distance sont en discussion ou ont notamment déjà abouti avec les communes de Belmont-sur-Lausanne, Romanel-sur-Lausanne et Oron. Ces projets sont à des stades de maturité différents, et devraient progressivement voir le jour d'ici 2030.

6. Impact sur le climat et le développement durable

Les projets financés par ces crédits auront un impact positif sur le climat et le développement durable en réduisant les émissions de CO₂ de la mobilité et des bâtiments et en réduisant les consommations.

Les émissions liées aux bâtiments représentent près de 60% des émissions directes à Lausanne et celles liées à la mobilité plus de 20%. Ce préavis est donc un levier pour agir sur les deux axes majeurs d'actions du Plan climat de la Municipalité. Il s'inscrit dans le cadre de la transition énergétique voulue par la Suisse, développée par le Canton, et encore confirmée en juin 2024 par près de 70% des votants suite au référendum contre la nouvelle loi fédérale pour un approvisionnement sûr reposant sur des énergies renouvelables.

7. Impact sur l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap

Ce préavis n'a aucun impact dans ce domaine.

8. Aspects financiers

8.1 Incidences sur le budget d'investissement

Le crédit sollicité pour les services énergétiques se monte à CHF 25'000'000.-. Il s'agit d'un crédit d'investissement du patrimoine financier. En effet, les activités de services énergétiques sont en libre concurrence et ne relèvent pas du règlement sur la comptabilité des communes (RCom) qui porte sur les activités historiques des services industriels (réseaux) et prévoit qu'elles doivent figurer au patrimoine administratif.

Ce crédit comprend les intérêts intercalaires et les frais de personnel interne. Il n'est pas possible de détailler ces montants qui dépendront des projets et de leur calendrier de réalisation. Il n'est pas non plus possible de donner une planification des investissements pour ce domaine en développement, dont l'ampleur des projets est très variable, allant de la centaine de milliers de francs (équipement d'un parking d'immeuble en bornes de recharge, par exemple) à plusieurs millions de francs (concept énergétique optimisé de production de froid et de chaud par exemple).

Le principe de l'enveloppe permet une souplesse d'utilisation et garantit la réactivité nécessaire dans le cadre de l'établissement du contrat.

Le cautionnement solidaire des emprunts de la société LaZur Energie S.A. est sollicité pour un montant maximal de CHF 25'000'000.- et pour une durée de 25 ans dès le présent préavis voté, soit en principe jusqu'en 2051. Ewz s'engage bien sûr à une contribution équivalente, le partage des opportunités et des risques devant être identiques entre les deux actionnaires. La société sollicitera les cautionnements de ses deux actionnaires pour chaque projet spécifiquement, en présentant le concept et la rentabilité. Les cautionnements seront attribués par chaque actionnaire au prorata de sa participation.

Le cautionnement selon le montant effectivement utilisé en garantie sera rémunéré.

Un suivi de la rentabilité attendue et effective des projets sera assuré par le Comité de direction des SIL et la Municipalité, ainsi que par le Conseil d'administration de LaZur

Energie S.A.. Une fois ces crédits épuisés, la Municipalité présentera à votre Conseil un bilan de leur utilisation et sollicitera les crédits pour une nouvelle tranche d'investissement et de cautionnement.

L'échelonnement des dépenses prévu est le suivant :

(en milliers de CHF)	2026	2027	2028	2029	2030	2031	Total
Dépenses d'investissements		7'500	6'000	5'000	3'000	3'500	25'000
Recettes d'investissements							0
Total net	0	7'500	6'000	5'000	3'000	3'500	25'000

8.2 Incidences sur le budget de fonctionnement

8.2.1 Charges de personnel

A ce jour, les équipes en place permettent d'assurer la mise en œuvre du portefeuille de projets. Le développement des installations sous gestions impliquera l'engagement de collaborateurs ou collaboratrices pour l'exploitation. Leur coût sera couvert par les recettes des contrats, tout comme les coûts de suivi administratif et commercial. La maintenance technique est en partie sous-traitée à des entreprises. En fonction du développement des projets, le bureau technique pourrait aussi être renforcé. Les charges liées au bureau techniques sont couvertes par imputations aux crédits d'investissements une fois les projets lancés. Toutes les charges de personnel liées aux activités de LaZur Energie S.A. sont refacturées à cette dernière.

8.2.2 Charges d'exploitation

Les nouvelles charges d'exploitation seront définies pour chaque projet. L'ensemble des charges imputées aux projets seront couvertes par les revenus des prestations. Certains frais de développement (modèle spécifique de facturation, par exemple) seront mutualisés et amortis sur plusieurs projets consécutifs.

8.2.3 Charges financières

Les charges d'intérêt et d'amortissement seront couvertes par les revenus de la prestation. Les installations seront amorties sur la durée du contrat.

8.2.4 Revenus

Les charges de personnel interne et d'intérêts intercalaires qui seront imputées sur le crédit d'investissement seront comptabilisées en revenus dans le budget de fonctionnement des SIL.

Les prestations commerciales seront facturées de sorte à couvrir l'ensemble des charges et seront rétribuées par une marge adéquate en fonction des projets.

Le cautionnement des emprunts de LaZur Energie S.A., selon les montants effectivement garantis, sera rémunéré.

8.3 Cumul des crédits alloués et sollicités

Le total des crédits alloués sous cette forme se présente ainsi à ce jour :

Préavis	Crédit alloué/sollicité	SIL	LaZur Energie Prêt	LaZur Energie Capital	LaZur Energie Cautionnement
N° 2016/31	7'000 kCHF	4'060 kCHF	1'519 kCHF	1'421 kCHF	-
N° 2021/32	25'000 kCHF	15'000 kCHF	8'000 kCHF	2'000 kCHF-	-
Présent préavis	25'000 kCHF	25'000 kCHF	-	-	²25'000 kCHF
Total		44'060 kCHF	9'519 kCHF	3'421 kCHF	25'000 kCHF

a : durant 25 ans (2025-2050)

9. Conclusions

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2026/32 de la Municipalité, du 25 juin 2026 ;

ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer un crédit d'investissement du patrimoine financier de CHF 25'000'000.- pour le développement des prestations de services énergétiques des SIL en matière d'énergies renouvelables dans le cadre de contrats avec des tiers (au minimum 50% du montant) et pour les bâtiments du patrimoine financier ;
2. d'autoriser la Municipalité à calculer et enregistrer en fonction des dépenses réelles les charges d'intérêts et d'amortissements relatives à la charge d'investissement du crédit mentionné au point 1 sur les rubriques 390 respectivement 330 des services concernés des SIL ;
3. d'autoriser la Municipalité à établir avec LaZur Energie S.A. un contrat de cautionnement solidaire en garantie des emprunts contractés par la société jusqu'à hauteur de CHF 25'000'000.- au maximum, pour une durée de 25 ans et rémunérés selon le montant effectivement utilisé en garantie, pour la réalisation de projets de contracting recourant exclusivement aux énergies renouvelables et de récupération, qui seront chacun présenté spécifiquement à la Municipalité avec leur rentabilité, et bénéficiant d'un engagement équivalent de l'actionnaire ewz.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod

Le secrétaire
Simon Affolter